



Maître d'ouvrage :
SYMISOA –
Communauté de
communes du Pays
Clayettois

Secteurs concernés :
La Genette à La Clayette

Masses d'eau
concernées :
FRGR2262

Priorité : P1

Montant prévisionnel :
66 000 € HT

SDAGE AELB 2016-2021 :

- **Disposition concernée :**
1C

- **Mesure du PDM :**
MIA02

Communes concernées :
La Clayette (71)

Action B1.1.3-5

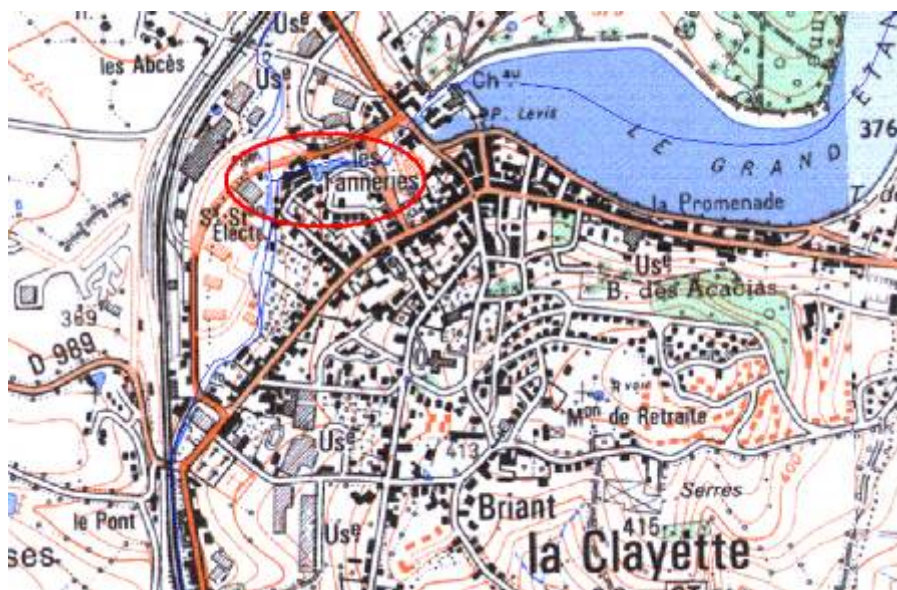
Découvrir et renaturer la Genette à La Clayette dans une friche industrielle – Etudes préalables

Type d'action : Etude / Travaux / **Etude&Travaux** / Animation&Communication

Enjeux : Restauration et entretien de la ripisylve, du lit et des berges – Maintien ou amélioration des populations salmonicoles – Reconnaissance des rivières comme élément de la qualité de vie locale – Valorisation du potentiel touristique des milieux aquatiques

Objectifs : Restaurer activement les berges et le lit dans les secteurs stratégiques – Limiter le réchauffement des eaux – Restaurer les habitats – Aménager des sites à valeur récréative et pédagogique – Améliorer la perception paysagère des rivières

Localisation :



Contexte :

La Genette est un affluent qui conflue avec le Sornin à La Clayette. Cette masse d'eau est aujourd'hui considérée en état médiocre, du fait principalement de la présence de très nombreux étangs en travers du cours d'eau dès la tête de bassin versant. Le Grand Etang de La Clayette, située juste en amont du site du projet, est l'avant dernier présent sur ce cours d'eau. A la sortie du Grand Etang, la Genette est interceptée par un petit plan d'eau – l'étang des Tanneries – puis est canalisée en 3 bras sous une friche industrielle (friche Sunnyland). A l'aval de ce site, le cours d'eau poursuit son chemin à ciel ouvert (sauf deux passages sous des habitations et de la voierie) avant de confluer avec le Sornin 2 km plus loin.

Le site SunnyLand a déjà fait l'objet d'un pré-diagnostic 'sol pollué' qui a montré la présence d'une « pollution » localement aux métaux lourds (plomb), ainsi qu'une détection de COT et de HAP dans les analyses d'eaux souterraines qui ont été faites. Un diagnostic pollution complémentaire est nécessaire pour définir le mode gestion des terres polluées.

La Communauté de Communes du Pays Clayettois souhaite pouvoir réhabiliter le site en démolissant l'ancien bâtiment industriel, en supprimant l'étang des tanneries et en découvrant le cours d'eau sous le site industriel pour lui redonner un lit naturel, et en permettant l'installation d'une activité artisanale sur une partie du site restauré.

L'enjeu paysager est évidemment très fort car le site est localisé en plein centre ville, à proximité immédiate du château de La Clayette, de l'école et du secteur commerçant.

Description technique :

Dans un premier temps, une phase d'études préalables est nécessaire pour définir et chiffrer le projet :

- Etude relative à la pollution du site : diagnostic pollution complémentaire et définition du mode de gestion des zones polluées
- Etude préalable à la démolition : diagnostic amiante
- Etude hydraulique fine du site (intégrant un levé topographique complet du site et des canaux existants), et modélisation pour définir le dimensionnement du lit du cours d'eau à reconstituer
- Etude du projet de renaturation du cours d'eau (réalisée en interne par le SYMISOA)

Ces études devront être menées en étroite collaboration entre les différents intervenants (bureaux d'études, services de l'Etat, SYMISOA et Communauté de communes), afin de définir un projet optimal : choix du tracé du cours d'eau et de l'aménagement futur de la plate forme judicieux au regard des poches de pollution. La coordination des opérations sera assurée par l'ATD71 (Agence Technique Départementale du CD71).

La maîtrise d'ouvrage de ces opérations sera partagée entre la Communauté de communes du Pays Clayettois (étude pollution et démolition) et le SYMISOA (étude hydraulique et étude du projet de renaturation du cours d'eau).

A la conclusion de ces études, un avenant au contrat de rivière devrait être signé afin de poursuivre sur la phase de travaux.

Spécifications réglementaires :

Déclaration d'Intérêt Général : OUI

Dossier loi sur l'eau : OUI

Estimation financière :

Objet	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel €HT	F/I
Etude sols pollués	CC Pays Clayettois	25 000	I
Etude démolition	CC Pays Clayettois	25 000	I
Etude hydraulique (dont topographie)	SYMISOA	16 000	I
Etude du projet de renaturation	SYMISOA	Temps technicien rivière et chargée de mission	F
TOTAL		66 000	

Plan de financement :

Objet	Montant prévi. €HT	Agence de l'eau	CR BFC*	CR ARA	CD42	CD69	Auto-financ ^{mt}
Etude sols pollués	25 000	60%	20%				20%
Etude démolition	25 000	80%					20%
Etude hydraulique (dont topographie)	16 000	80%					20%
Etude du projet de renaturation	Temps travail SYMISOA						

* Les études seront financées dans le dossier de la phase travaux

Planning prévisionnel :

Objet	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Etudes	66 000					

Partenaires techniques :

ATD71, DREAL, DDT, ONEMA

Suivi / évaluation :

- **Mise en œuvre du programme d'étude**